

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2024

Date de convocation : **8 novembre 2024** En exercice : **15** Présents : **11** Votants : **11+2**

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :

Mesdames CHERO Marie-Paule, JOUANNE Annie, LEBRETON Jocelyne, ODIE Sylvie, SERVANT Sylvette
Messieurs CHICOINE Daniel, CHOUAN Rémy GLOTIN Patrick, GORRE Gérard, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert

Absents excusés : Mesdames JAGU Odile, SANTIER PERCHEREL Manolita, Messieurs GIRARD Gwenaël, FORESTIER Jonathan

Procuration : Mme JAGU à Mme LEBRETON, Mme SANTIER à M. TOUANEL

Elu(e) secrétaire de séance : Madame ODIE Sylvie

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

2024-35 : DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION DE LA PARCELLE B547

Vu la délibération n°2023-32 en date du 14 septembre 2023 ;

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition ;

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération n°2023-32, les propriétaires de la parcelle de terrain cadastré B547, sis Le Pas de la Lande, ont donné leur accord à la vente pour la somme de 150€.

L'acquisition permettrait l'aménagement d'un arrêt de car sécurisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

De se porter acquéreur de la parcelle cadastrée B547 pour une valeur de 150€,

De confier à l'étude de Maître PATARD le soin de rédiger l'acte,

De prendre en charge les frais de notaire,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2024-36 : DOMAINE ET PATRIMOINE – DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la rue du Garun et la rue du Manoir du nom de « rue du Stade »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte la dénomination « rue du Stade »,

Charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la DGFIP et de la Poste.

2024-37 : FINANCES – SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Considérant la demande de subvention adressée le 2 novembre 2024,

Monsieur le Maire informe que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Méen-le-Grand sollicite une subvention dans le cadre de l'organisation d'un cross départemental qui aura lieu le 18 janvier prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 100 euros à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Méen-le-Grand.

2024-38 : ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-13 en date du 28 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

22/10/2024	Convention	Convention FGDON pour 140€ annuel	140,00 €
24/10/2024	Devis	Devis MANUTAN mobilier et fournitures école	727,26 €
24/10/2024	Devis	Devis POUZET Renouvellement licence antivirus	358,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte des dossiers énumérés ci-dessus.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe que l'école de Quédillac a sollicité la mairie pour le versement d'une subvention dans le cadre d'un voyage scolaire. La municipalité a décidé de ne pas octroyer de subvention pour un voyage scolaire.
- Madame ODIE, conseillère municipale, relate les échanges qui se sont tenus lors du dernier conseil d'école du 7 novembre 2024.
- Monsieur CHOUAN, adjoint aux travaux, informe que la commune a sollicité une entreprise pour effectuer le curage des fossés. La société devrait intervenir prochainement.

- Le conseil municipal a défini les prochaines réunions des conseils municipaux sur l'année 2025 : Jeudi 9 janvier 2025 // 6 février 2025 // 20 mars 2025 // 24 avril 2025 // 15 mai 2025 // 12 juin 2025 // 4 septembre 2025 // 16 octobre 2025 // 13 novembre 2025 // 11 décembre 2025.

Séance levée à 20h25.

Délibération n°2024-35 à 2024-38